



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 MARS 2019**

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 25
L'an deux mil
dix-neuf

L'an deux mil dix-neuf le 22 mars, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 15 mars 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – CAZAUBON – Mmes MARCHEIX – TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – DUTEIL – ZITI – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – Mme DELL'AGNOLA-HARTJE – MM. DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : Mme JOSSIC (procuration à M. BEUCHER) – M. MARTINS (procuration à M. GRINDEL) – Mmes BOCHEUX (procuration à Mme DUTEIL) – DONA (procuration à M. SEGURA) – HADDAD (procuration à Mme ZITI) – MM. GHAZLI - CHARLEUX (procuration à M. CAZAUBON) – Mmes SALHI-MELLAHI (procuration à Mme GERMAIN) – TOULZA (procuration à Mme BURTEAUX) – M. TRAN (procuration à M. MAXIMILIEN)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Guylaine TORCHEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Messieurs Hadi BOUMOULA et Fabrice LARDE sont arrivés respectivement à 21h04 et 21h06.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2019.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mmes MARCHEIX – TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n° 2019/219 du 23 janvier 2019 portant enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la société Bouygues Travaux Publics implantée dans la commune de Vitry-sur-Seine

Monsieur le Maire expose :

La société Bouygues Travaux Publics a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'exploiter une station de traitement des déblais et boues de forage des tunneliers de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express. L'enquête publique s'est déroulée du 27 août au 28 septembre 2018 et aucune observation n'a été formulée au registre.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par Bouygues Travaux Publics.

Aussi, et conformément aux mesures de publicité définies à l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n° 2019/219 du 23 janvier 2019 autorisant l'établissement cité ci-dessus à exploiter des installations classées doit être présenté pour information au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

FINANCES

Point n° 2 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Monsieur le Maire expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019 est annexé à la présente note de synthèse.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire : « Le rapport d'orientations budgétaires comporte deux parties principales : la première, plutôt formelle, rappelle les éléments de contexte qui s'appliquent à notre ville, qu'ils soient nationaux ou liés à l'intercommunalité ; quant à la seconde, elle décrit plus précisément les orientations de la Ville de Thiais, qui prennent en compte notamment des données structurantes liées à ce contexte, tels que l'augmentation des bases, les différentes dotations perçues par la ville, les prélèvements que nous subissons, les transferts réalisés par l'Etat, etc ...

Je rappelle que l'orientation choisie par la municipalité est vertueuse. La ligne de conduite est maintenue : les taux d'imposition resteront les mêmes, c'est-à-dire parmi les plus faibles du département, l'autofinancement est augmenté, l'endettement décroît, avec une durée de remboursement de l'encours qui passe de 16 ans à 14 ans et malgré cela, l'emprunt est réduit et la ville va maintenir des investissements conséquents pour les équipements. On peut ainsi citer en exemple : la construction du nouveau centre de loisirs Jules Ferry, la rénovation du Palais Omnisports de Thiais, la réfection de la piste d'athlétisme du stade Baudequin, le remplacement des baies vitrées de la piscine Monique Berlioux, ou encore les travaux de voiries aux Grands-Champs dans le cadre de l'ANRU. Ces investissements lourds sont le signe de la vitalité de notre commune, de sa bonne santé financière et plus globalement de la trajectoire vertueuse empruntée par la ville de Thiais.

Après avoir décrit sommairement quelles étaient nos intentions, je passe la parole à Monsieur Cazaubon. »

Monsieur CAZAUBON : « Chers collègues, à l'heure à laquelle nous débattons ce soir, le brouillard qui couvre le paysage territorial national ne s'est pas dissipé. Il convient de ne pas être indifférent à l'improbable situation que nous subissons depuis plusieurs mois. Elle est devenue, au fil du temps, une triste réalité, de laquelle émergent les insuffisances du gouvernement et qui révèle l'improvisation de ce dernier, signe indélébile de son inexpérience.

A un an des élections municipales, les élus ignorent toujours quelles seront les ressources financières sur lesquelles ils pourront compter, demain, pour assurer la gestion des services publics locaux et la programmation des investissements d'avenir.

Oui, mes chers collègues cette situation est inédite dans notre pays. J'évoque, vous l'aurez compris, la réforme de la taxe d'habitation promise par le Président de la République. Cette réforme n'est pas dessinée à ce jour. Je rappelle qu'elle ponctionnera à terme les collectivités territoriales à hauteur de 20Md€ dont 10Md€ pour le remboursement des dégrèvements accordés à une cible de 80% de contribuables c'est-à-dire ceux dont les revenus sont inférieurs à 27 000€ par personne et 10Md€ de plus pour les 20% de contribuables restants.

La cacophonie ambiante qui s'est exprimée sur le sujet nous a révélé que plusieurs pistes étaient envisagées : le transfert, des départements vers les communes, du produit de la taxe sur le foncier bâti, le transfert de cotisation de CSG pour compenser les budgets départementaux, et le transfert de fiscalité nationale vers les territoires par ponction sur les recettes de TVA perçues par l'État. Bref, ces pistes n'ont fait qu'envenimer le débat. Elles cristallisent les mécontentements adressés au Gouvernement car, comme on le voit, « Pierre serait déshabillé au profit de Paul » et la capacité à transférer les recettes de TVA reste gagée sur la performance économique, laquelle reste fragile et liée à l'évolution du contexte international dont la tendance à l'assombrissement inquiète les observateurs. Il convient donc de garder à l'esprit que le taux de croissance prévisionnel sur lequel sont fondées les perspectives de gain en loi de finances n'est en aucune manière assuré d'atteindre son objectif.

A cette inquiétude s'en ajoute une autre qui fait douter de la capacité du Gouvernement à être clairvoyant. En effet, nous ne pouvons qu'être inquiets des platitudes que nous servent à longueur de journées les dirigeants politiques nationaux dont la puissance de conviction s'alimente à la source des

profondeurs d'analyse dégagées des aimables conversations du style « café du commerce » tenues lors du grand débat.

Nous assistons, actuellement, à une pièce de théâtre dramatique dont l'intrigue serait celle d'un groupe humain transporté dans un véhicule accidenté conduit par un pilote écervelé traversant un paysage miné vers un destin inconnu.

Et pourtant nous devons exister, nous devons nous manifester, nous devons exercer nos responsabilités car nous sommes attendus par la population. Il nous faut donc descendre du véhicule pour affronter le principe de réalité car nous seuls, dans nos territoires, sommes les garants de la confiance qui nous lie à nos administrés. Cela n'est pas facile car après avoir subi pendant plusieurs années les confiscations financières opérées par l'État, ce dernier nous a privés de surcroît des bienfaits du dynamisme des produits fiscaux en les remplaçant par des dotations aux valeurs statiques. Il nous faut donc gérer nos compétences avec sobriété. Nous faisons cela avec succès puisqu'en dépit de ces frustrations financières, nous investissons sans dommage pour les générations futures et sans effort excessif pour les contribuables d'aujourd'hui.

Notre ligne budgétaire est caractéristique de notre tempérament politique. Elle se poursuivra cette année encore et encadrera nos orientations pour 2019. J'exposerai devant vous l'essentiel de ces orientations, en vous laissant le soin de porter votre attention sur le détail qui vous est présenté dans le fond de dossier de cette séance du conseil municipal.

Je soulignerai que notre section de fonctionnement dégagera une épargne brute significative de l'ordre de 3,8M€ plus importante que celle de l'année dernière. Ce résultat provient du fait que le taux d'évolution des ressources de fonctionnement est plus élevé que celui des dépenses de fonctionnement. En effet, nos ressources représenteront une masse de 43,6M€ soit une évolution de +1,42%. Cette tendance est principalement due au bon comportement de nos bases d'impositions directes lesquelles seront revalorisées par application du coefficient fixé par la loi de finances de l'année à +2,2%. Nous vous proposons de reconduire les taux des trois taxes à leur valeur de 2018 pour ne pas faire peser sur le contribuable local un poids de fiscalité supplémentaire alors que le niveau des prélèvements obligatoires français est le plus élevé des pays européens (48,4%). L'autre augmentation significative provient du produit des domaines notamment de l'incidence de la fixation, par notre assemblée lors d'une séance précédente, du tarif de la redevance d'occupation du domaine public communal.

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement devrait subir une légère diminution par rapport à 2018 tandis que l'attribution de compensation versée à la commune par la métropole du Grand Paris pour combler la perte du produit fiscal assis sur les entreprises que la loi a attribué à la métropole devrait se stabiliser.

En regard de l'évolution des ressources, la progression des dépenses de fonctionnement sera contenue puisque prévue à hauteur de 37,9M€ ; elle devrait atteindre un taux d'évolution de +1,14%. A l'intérieur de cette masse, les dépenses de personnel se situeront à environ 17,3 M€ soit en augmentation de +1,59% signalant l'objectif d'ajustement des effectifs d'agents pour la conduite des actions et le maintien des services publics municipaux.

Le soutien aux associations sera reconduit à hauteur de 1,3 M€ environ

Le bloc des dépenses relatives à l'exploitation des services et au maintien du patrimoine représentera une masse de 14,7M€ en augmentation par rapport à 2018 pour couvrir les opérations de grosses réparations portant sur la voirie et les bâtiments communaux.

Les charges intercommunales, au titre de nos relations avec l'établissement public territorial auquel nous appartenons, seront sensiblement établies au même niveau que l'année dernière autour de 3M€. Ce montant correspond aux compétences transférées concernant l'eau, l'assainissement, les déchets et le développement économique. Il pèsera, en réalité, 300 000€ environ compte tenu du mécanisme de collecte et reversement inhérent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les deux prélèvements opérés par l'État en atténuation des ressources fiscales, l'un au titre du FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales), l'autre relatif au FNGIR

(fonds national de garantie individuelle des ressources) qui, je le rappelle, vise à compenser les conséquences financières de la réforme de l'ancienne taxe professionnelle, enregistrera une légère hausse du fait de la montée en puissance de la péréquation horizontale au sein du bloc communal programmé par la loi de finances pour 2019.

Enfin, la réduction des charges d'emprunt relevant de la dette propre et du contrat de partenariat concernant le « Plan lumière » se poursuivra pour se ramener à une enveloppe avoisinant la valeur de 1,6M€ due principalement à la décroissance des frais financiers sur les emprunts contractés au titre de la dette propre.

Comme je viens de le préciser, l'équilibre qui se dégage entre les ressources et les charges de fonctionnement permettra de dégager une épargne brute d'environ 3,8M€, supérieure à celle de 2018 qui servira à couvrir les dépenses d'investissement.

Nos investissements 2019 seront d'ailleurs ambitieux puisque nous souhaitons y consacrer un budget global à hauteur de plus de 19M€. Ces investissements porteront tout d'abord sur les grands projets au titre desquels une enveloppe de l'ordre de 10M€ sera réservée. Elle permettra de réaliser les dépenses relatives à la reconstruction du centre Jules Ferry associée à la rénovation du gymnase d'Oriola, ces deux équipements sont les composantes essentielles du nouveau pôle dédié à la petite enfance, situé au centre-ville. Cette enveloppe de 10M€ permettra aussi de poursuivre le plan de rénovation du Palais omnisports qui se déploiera progressivement sur plusieurs années ainsi que d'engager la mise en valeur de la desserte piétonne du groupe scolaire Charles Péguy depuis l'avenue de Fontainebleau. Seront inclus également dans cette enveloppe les crédits affectés à la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin et ceux relatifs aux aménagements accompagnant la mise en place du guichet unique municipal dont l'objectif est d'améliorer les relations entre la population et les services dans la gestion de nos prestations.

A ces grands projets pesant 10M€ s'ajouteront diverses opérations d'investissements intéressant la voirie et les bâtiments municipaux à hauteur de 10M€ également. J'en citerais quelques-uns parmi les plus significatifs de l'effort budgétaire 2019. Tout d'abord la poursuite de la création du réseau viaire desservant les constructions situées dans le périmètre des Grands Champs et, au-delà, des opérations ciblées de remise en état de la voirie communale, ensuite, le remplacement de baies vitrées dans la zone d'accueil de la piscine et aussi le renouvellement de la bulle du terrain de tennis Müller, divers travaux portant sur les écoles, enfin, le réaménagement de « l'Espace Grignon ».

Le troisième poste budgétaire d'investissement concerne le remboursement de la dette en capital. Il se monte à environ 3,8M€ au titre des emprunts contractés pour la couverture globale des dépenses d'investissement et 866 000€ correspondant à l'amortissement annuel du « Plan lumière ».

En résumé, ce budget d'investissement sera fixé à hauteur de 19M€ environ comme je viens de l'indiquer. Nous envisageons de le financer à l'aide plusieurs ressources à raison de 80% par des ressources propres constituées, pour l'essentiel, de l'épargne brute dégagée sur le fonctionnement, du produit de la fiscalité en matière d'urbanisme et des remboursements que la commune recevra au titre du fonds de compensation de la TVA dont le montant est assis sur les dépenses d'investissement réalisées en 2017 et pour autre part, à l'aide des ressources générées par la mobilisation du portefeuille foncier détenu par la ville et constitué dans le cadre de sa politique de maîtrise foncière.

Une seconde part du financement à hauteur de 14% sera obtenue par le concours financier d'organismes extérieurs tels que la région Île-de-France qui apportera son soutien à la rénovation du palais omnisports et à l'opération de reconstruction du centre de loisirs Jules Ferry laquelle bénéficiera également du soutien de la Caisse d'allocations familiales, tel aussi que la métropole du Grand Paris et le département du Val-de-Marne qui subventionneront les travaux de rénovation du gymnase d'Oriola, et enfin tel que l'ANRU qui apportera son concours conventionnel dédié à l'achèvement du réseau viaire restructurant le quartier des Grands Champs.

Pour assurer la couverture totale du programme d'investissement une dernière part à hauteur de 6% sera assurée par la mobilisation d'un emprunt de l'ordre de 1,1M€. Ce faible recours au financement externe poursuit le désendettement de la commune qui amorcera cette année une accélération de sa décade.

Mes chers collègues, au terme de cette présentation synthétique, je vous invite à retenir que l'année 2019 se signalera par une gestion sobre des charges de fonctionnement et une forte ambition d'investissement rendue possible grâce à une importante mobilisation de nos ressources propres sans augmentation des impôts locaux en ayant, en ligne de mire, la poursuite du désendettement communal qui s'obtient par un recours à l'emprunt modéré.

Voilà mes chers collègues quels sont les orientations budgétaires pour 2019 sur lesquelles nous sommes appelés à débattre. »

Monsieur le Maire : « Je remercie Monsieur CAZAUBON pour son exposé qui embrasse l'ensemble des éléments financiers de la commune. Sa présentation rigoureuse a permis de développer un certain nombre d'éléments qui vont alimenter le débat. Avez-vous des questions suscitées par le rapport que vous avez reçu et la présentation qui vient de vous en être faite ? »

Madame LE SOUFFACHE : « Déjà une première remarque : on est 2019, et il faut attendre la page 19 du document pour qu'on commence à parler un peu du débat d'orientations budgétaires de la ville. C'est un peu dommage.

J'ai plusieurs questions en effet : premièrement, page 13, dans le budget prévisionnel 2018, il était prévu une redevance d'occupation de la voie publique de zéro euro, alors qu'elle était de 80 000 euros en 2019. Je suis un peu étonné que l'on n'ait pas un petit chiffre pour l'année 2018, pour avoir vu le nombre de travaux et d'emprises réalisés sur la voie publique partout en ville.

Deuxièmement, en ce qui concerne les dettes, les marges de la ville vont être un peu difficiles lors de la prochaine mandature, puisque des forts taux de remboursement sont constatés jusqu'en 2027-2028 que ce soit en ce qui concerne la dette ou ce que vous avez appelé en page 19 « l'engagement pluri-annuel d'investissement ». Quand on parle du P.P.P. on doit être plutôt en budget de fonctionnement. Si j'ai bien compris, on doit être à 1,3 million d'euros en ce qui concerne le plan Lumière en 2019, ce qui est une grosse part de notre budget.

Concernant le projet de la zone Sénia, il y a marqué « accompagner le projet », j'aimerais bien savoir ce que ça veut dire pour la ville, puisqu'il est dit partout que ça ne coûte pas d'argent à la commune. On apprend des choses dans le magazine municipal au sujet du e-sport. Comment on accompagne ce projet ? Il est fait mention d'un protocole et j'aimerais éventuellement pouvoir en prendre connaissance pour pouvoir en débattre de meilleure façon.

De même que pour l'ANRU, il y a un avenant et il n'est pas joint donc pour en débattre c'est un peu compliqué aussi. Il y a écrit « conforter et préserver la qualité du centre-ville », là je vais dire que j'aimerais bien que l'on fasse la même chose sur les autres quartiers de la ville.

Sur l'avenue de Fontainebleau, il va y avoir une opération immobilière encore, cela correspond-il à un terrain bâti ou un espace vert que l'on va réduire ?

Concernant l'entretien du Palais Omnisports, ce n'est même plus un entretien c'est de la rénovation. C'est peut-être parce qu'il n'y a pas eu d'entretien que l'on est obligé d'investir maintenant. On parle d'un plan pluri-annuel et on ne nous donne une enveloppe que pour 2019. Je trouve ça dommage qu'on parle d'un plan sur plusieurs années, en ne mentionnant un montant que pour la première année. Ça aurait été bien que l'on donne un diagnostic pour savoir à quoi correspond la totalité de ce programme.

Quand on réalise ce débat d'orientations budgétaires, on est censé aussi prioriser nos actions par rapport à nos finances, j'aurais donc voulu savoir, par rapport aux travaux 2018 qui n'ont pas été réalisés, et qui sont éventuellement reportés en 2019.

Dans les investissements récurrents, je vois que l'enveloppe pour l'entretien des voiries et bâtiments communaux, on passe de 1,8 million d'euros à 2,7 millions d'euros. Pourquoi ? »

Monsieur MAXIMILIEN : « Pas de questions sur le document en lui-même qui est assez clair, juste une observation de fond : sur le taux d'endettement, il est précisé que vous poursuivez l'effort de désendettement qui a été démarré en 2014. C'est bien la preuve qu'il y avait un taux d'endettement

important, chose que l'on avait souligné à l'époque, donc c'est bien de reconnaître que c'est un sujet structurel.

La deuxième observation qui est corrélée à la première : on peut observer que dans les investissements présentés par Monsieur Cazaubon, plus de la moitié, donc 10 millions d'euros, sont financés par des ventes de terrain : on voit que l'on a 6,1 millions d'euros sur la vente du terrain du centre de loisirs et 3,8 millions sur la vente du terrain de l'avenue de Fontainebleau. Donc, effectivement, à partir du moment où on a un taux d'endettement important, on se rend bien compte que la seule façon de financer les travaux, les grands équipements, c'est de vendre « les bijoux de famille », de vendre le patrimoine de la commune. Nous souhaitons donc que l'on puisse continuer à faire ce désendettement, puisqu'une fois qu'on aura vendu tous nos « bijoux de famille », on aura plus de mal à financer les grands travaux et les équipements nécessaires à Thiais. Voilà l'observation de fond que je souhaitais pouvoir faire. »

Monsieur le Maire : « A la lecture de votre programme, il est évident que vous auriez fait exploser l'endettement si vous aviez été élu et vous auriez été contraint d'augmenter les impôts. Je suis prêt à faire la démonstration que votre programme était beaucoup trop somptuaire, et aurait mené la ville dans l'impasse. D'ailleurs, quand je vous ai invité à chiffrer vos propositions, vous n'y avez pas consenti pour la simple et bonne raison que vous en étiez incapable. En 2014, vous faisiez fi par exemple, des 15 millions d'euros d'investissement pour l'opération des Grands Champs à prévoir sur la durée du mandat, mais aussi des investissements courants, notamment le Théâtre ou la Place du Marché.

L'endettement diminue c'est un fait. Nous avons fait le choix d'un endettement maîtrisé, et vous constaterez que nous réussissons à le diminuer depuis.

Deux parties sont à distinguer : l'endettement de la ville et le Partenariat Public Privé. Ce contrat, conclu avec la société Thiais Lumière était inscrit comme une dépense de fonctionnement, à l'époque de sa signature, en 2010. Ses dépenses ont ensuite été requalifiées par l'Etat en dépenses d'investissement, ce qui provoque un particularisme pour l'endettement lié à ce P.P.P.

Je ne pensais pas qu'il serait nécessaire de justifier à nouveau ici le recours au P.P.P. pour la mise en place de la vidéo-protection et la réhabilitation de l'éclairage public de la ville. J'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises l'exigence nécessaire qui était la nôtre de réhabiliter, en l'enfouissant, l'ensemble des réseaux électriques de la ville. Pardonnez-moi le jeu de mots s'agissant de l'éclairage public : les équipes municipales font souvent « ce qui brille, ce qui se voit ». Cela n'a jamais été notre parti pris : l'éclairage public était défaillant, puisque des coupures importantes étaient constatées, quartier par quartier, du fait des travaux ou des concessionnaires qui brisaient des connexions, des réparations successives, elles-mêmes régulièrement endommagées...etc...

Tout le réseau vieillissant a connu une refonte totale : ce sont 43 km de voiries qui ont été réalisés en souterrain, ainsi que le remplacement cohérent et permanent des candélabres. Par la suppression de ces « trous noirs », l'éclairage public est devenu un facteur majeur de la sécurité. Les chiffres l'attestent : quand l'éclairage public fonctionne bien, la sécurité est accrue. Ce bon fonctionnement est un préalable nécessaire à la mise en place de la vidéo-protection. Ainsi, la combinaison éclairage public efficace / vidéo-protection a encore accentué une sécurité désormais optimale sur notre territoire.

Dans la poursuite de cet objectif, le P.P.P. s'imposait de lui-même : la ville ne pouvait dépenser 20 millions d'euros sur le temps d'un exercice budgétaire pour opérer cette rénovation de l'éclairage public communal. Nous avons donc choisi d'utiliser cet outil du P.P.P. qui était à notre disposition dans l'éventail des outils contractuels publics. Il s'agit d'un procédé intelligent puisque l'on investit pour les 50 ans qui viennent, pour le futur des Thiaisais. Nous nous enorgueillons de l'avoir fait et c'est un effort qui n'est pas vain, chacun pourra le constater, notamment au travers de la diminution majeure du nombre de faits délictueux à Thiais ces dernières années.

De la même façon, vous dites que nous vendons les « bijoux de famille » ; je vous rétorque qu'au contraire, nous les améliorons en créant du patrimoine : quand le terrain de Jules Ferry est vendu, c'est pour que l'ancien centre finance le nouveau. C'est donc une amélioration de notre patrimoine. La cession de ce terrain et de son bâtiment vieillissant, un ancien collège construit en 1959, permet à la fois le financement de la construction d'un centre neuf mais aussi la réhabilitation du gymnase d'Oriola, attendant au nouvel équipement. Quand on réalise ce genre d'opérations, pour reprendre votre expression triviale, ce sont des « bijoux de famille » qui servent à améliorer les «

bijoux de famille ». Dans le contexte contraint que nous connaissons et qui vous a été exposé, nous jugeons que ces opérations sont intelligentes, éclairées, il ne s'agit pas d'argent dilapidé.

J'ajoute que votre exposé partial se cantonne aux terrains que l'on vend. Or, de la même façon, nous achetons des terrains et vous omettez de le mentionner. Par exemple, un terrain aux Grands Champs fera l'objet d'un paiement de 800 000 euros cette année pour compléter l'opération ANRU du quartier.

De plus, la cession du terrain d'assiette de l'actuel centre de loisirs Jules Ferry n'est qu'un élément constitutif de l'opération Cœur de Ville. Cette réalisation s'inscrit dans un projet bien plus ambitieux. En effet, nous requalifierons la rue Paul Vaillant-Couturier, nous réaliserons également une sente piétonne et nous allons acquérir des emplacements pour une crèche multi-accueil et une halte-garderie de 240 m² dans le futur bâtiment édifié en lieu et place du centre actuel. Vous admettez que l'ensemble relève donc d'un enrichissement pour la ville en terme de pôle Petite Enfance et plus globalement d'équipements publics, et non de la dilapidation des propriétés communales.

Madame Le Souffaché, vous avez mentionné la nécessité de n'oublier aucun quartier. A mon tour, je vous rappelle que cette opération n'est pas uniquement destinée aux habitants du centre-ville : le nouveau centre de loisirs est destiné à tous les enfants de Thiais. Les enfants de la ville sont répartis par tranches d'âge dans les trois centres de loisirs, à savoir Lionel Terray, Charles Péguy, et donc Jules Ferry. En conséquence, ce sont les enfants de tous les quartiers qui bénéficieront de cet équipement neuf : bien qu'étant situé près du centre-ville, le centre Jules Ferry va profiter aussi bien aux enfants de ce quartier, qu'aux enfants de Grignon, des Grands Champs ou d'ailleurs.

On ne néglige pas les quartiers périphériques comme vous l'insinuez, ou comme le formulent certains de manière plus politicienne. J'en veux pour preuve, et c'est indiqué dans le rapport qui vous a été adressé, la création d'une allée monumentale, ouvrant le groupe scolaire Charles Péguy sur l'avenue de Fontainebleau, afin d'éviter aux enfants qui fréquentent cet établissement de faire un trop grand détour pour s'y rendre, au lieu et place de vieux bâtiments industriels.

Pour vous répondre, Madame Le Souffaché, les redevances d'occupation du domaine public sont applicables sur le territoire communal depuis juillet 2018. Nous avons délibéré en juin de la même année sur la mise en place de ces dispositifs, et c'est pourquoi le budget primitif 2018 ne pouvait voir l'inscription de cette recette. Aujourd'hui et depuis lors, nous imposons aux pétitionnaires qui souhaitent occuper le domaine public communal, de s'acquitter d'une redevance.

En ce qui concerne la zone Sénia, il s'agit d'une opération très ambitieuse, qui ne coûte rien à la ville. Je vous rappelle que les villes de Thiais et d'Orly ont été désignées lauréates du concours Inventons la Métropole du Grand Paris. Suite à ce choix, des candidats se sont manifestés, un projet a été retenu, et c'est l'aménageur lauréat de cette procédure qui financera les investissements de la zone, ainsi que la Métropole du Grand Paris, ou encore la Société du Grand Paris avec la présence d'une gare de la ligne 14 du métro. Je le répète : la ville ne paiera rien, puisque ce sont ces organismes qui porteront financièrement le projet. Je ne vois donc pas à quoi vous faites allusion en avançant que le budget communal aura à supporter ces efforts. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je peux vous répondre Monsieur le Maire, je pense que des voiries vont être créées, je pense qu'il y aura un nouvel éclairage à mettre en place, certainement de la vidéo-protection, donc à ce moment-là, j' imagine que la ville va être sollicitée à nouveau. »

Monsieur le Maire : « Les voiries vont être financées par les aménageurs dans le cadre des participations obligatoires. Pour une opération de cette ampleur et conformément à la réglementation, les permis de construire seront assortis de prescriptions en matière de desserte. Vous l'imaginez bien, une opération de cette dimension nécessite un travail collaboratif très important avec les partenaires, qu'il s'agisse de l'EPA ORSA, la ville d'Orly, la MGP ou les aménageurs désignés, ce qui représente une implication conséquente pour l'équipe municipale et les services de la ville. Nous sommes au commencement de ce processus, et cette étape dédiée aux ajustements va vraisemblablement durer encore quelques mois. Les terrains vont être achetés par LinkCity (et par Vinci pour ce qui est d'un lot du territoire orlysien), à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui les a acquis préalablement, à cet effet, et ce, dans la perspective d'éviter la spéculation foncière sur la zone. Un accord entre l'EPFIF et LinkCity devrait être conclu pour l'achat des terrains avant cet été. Tout cela est public, rien n'est dissimulé, et je peux vous renvoyer vers le protocole signé le 14 décembre dernier, entre les différents partenaires du projet.

C'est une opportunité considérable pour la ville que de voir arriver à la fois une gare de métro, et des équipements autour d'elle qui vont permettre de créer un bassin de vie, aux lieu et place de cette zone un peu dégradée, de ces entrepôts logistiques à l'image peu valorisante, tout en créant des emplois. »

Madame LE SOUFFACHE : « Puisqu'on est là pour débattre, je voulais aussi vous dire, que par rapport à l'avenue de Fontainebleau, l'entrée d'école Péguy existe déjà. Les gens n'ont pas besoin de faire tout le tour. »

Monsieur le Maire : « Je ne pense pas que cette vision soit partagée par les directeurs, enseignants et parents d'élèves. Ce que vous mentionnez est un passage très exigü, insuffisamment sécurisé qui dessert l'école. Dès 2009, lors de la signature du protocole avec le SAF94 qui porte depuis le terrain pour le compte de la Ville, nous avons prévu et inscrit à ce protocole, la perspective d'améliorer cette ouverture pour les élèves. Il s'agit désormais de réaliser une belle entrée d'école à partir de l'avenue de Fontainebleau. Cette dernière est amenée à muter vers un boulevard urbain moderne : avec une desserte de transports importante, une mixité équilibrée entre commerces et habitations, une mutation qui commença à se concrétiser aujourd'hui par l'opération de réhabilitation du foyer ADEF, composée notamment d'un programme de construction pour les Compagnons du devoir ou encore de logements sociaux et en accession. Les enfants accéderont à l'école Charles Péguy, non pas par ce petit boyau que vous évoquez, mais par une allée importante, qui marque un choix urbain fort et un réel positionnement de l'école. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je ne dis pas le contraire Monsieur le Maire, c'est vous qui disiez qu'il fallait créer quelque chose pour éviter que les gens ne fassent le tour. Or, le chemin existe. »

Monsieur le Maire : « Il existe mais les conditions d'accès actuelles ne sont pas satisfaisantes. Je ne sais pas si vous connaissez bien cette partie de notre territoire mais il est communément admis par les ThiaisienS que ce passage n'est pas convenable.

Quand on parle d'opérations en périphérie, en voilà un exemple. Je ne veux pas que l'on nous fasse le procès de ne nous occuper que du centre-ville. On travaille sur tous les quartiers : on travaille actuellement avec les habitants de la Porte d'Allia sur leurs conditions de vie à l'approche de l'arrivée du T9 ; on travaille sur l'avenue de Fontainebleau sur cette entrée d'école, que l'on juge importante ; on travaille sur le cours Sainte Marthe et sur les bâtiments qui vont se mettre en place le long de l'avenue de Versailles afin de favoriser l'offre de commerce avec notamment l'arrivée d'un Intermarché, une pharmacie, un cabinet médical en création, un gynécologue d'ores et déjà installé. Bref il y a de la vie qui s'ajoute à la vie et des besoins qui sont satisfaits, au-delà de l'existant. On travaille dans tous les quartiers, Madame LE SOUFFACHE. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, justement concernant les travaux du T9, j'ai écrit à vos services au sujet de l'arrêt du 183 « Docteur Roux ». En effet, l'accès pour les habitants de la Porte d'Allia est très dangereux notamment sur la traversée de la RD5. J'y suis encore repassé et il n'y a toujours pas de passage piétons pour leur permettre de rejoindre l'arrêt de manière sécurisée. »

Monsieur le Maire : « Suite à votre remarque, nous avons relayé votre préoccupation. Celle-ci est légitime. Cela vous a été dit, vous le savez. Nous nous employons à faire valoir ces impératifs auprès d'Ile-de-France Mobilités. Donc vous voyez bien que l'on oeuvre pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans tous les quartiers, en dépit du fait que l'on laisse entendre que nous n'aurions comme préoccupation que le centre-ville.

Monsieur Cazaubon l'a dit tout à l'heure : nous avons aussi un certain nombre de subventions qui nous sont accordées, à la fois par la Région, le Département, la CAF ou encore la MGP. Le centre de loisirs en construction présente des caractéristiques techniques qui le classent H.Q.E., de haute qualité environnementale. C'est un bâtiment qui sera à la pointe de ces technologies avec notamment du chauffage par géothermie, la récupération des eaux, des matériaux non-volatiles, la gestion de l'électricité par temporisation... etc...

Tous ces organismes qui financent cette opération et d'autres, considèrent que ces équipements sont pertinents, que nous développons le patrimoine, que nous ne gâchons pas « les bijoux de famille ». Je ne pense pas que la population thiaisienne nous reprochera de financer la construction d'un nouveau centre de loisirs par la vente de l'ancien. C'est une politique intelligente pour des investissements d'avenir. »

Monsieur PATRY : « Il y a dans cette discussion des choses qui me surprennent et me semblent d'une grande incohérence.

La première est relative aux ressources : on a eu un très long texte qui décrit vos inquiétudes, d'année en année. Je suis là depuis 5 ans et je ne cesse d'entendre que l'Etat se désengage, nous empêche de fonctionner. Il me semble que face à une telle tendance lourde, soit je change de cap budgétaire, soit je ne crois pas à ce que je dis. Je pense que vous ne croyez pas à ce que vous dites lorsque vous prétendez l'aspect des recettes de ces orientations budgétaires.

Deuxièmement, le désendettement. Certes, vous le faites payer aux Thiaisais. Mais je vous rappelle aussi que depuis 5 ans, nous vous demandons de renégocier des prêts qui ont des taux extrêmement importants, et ça n'a pas été fait : vous en avez fait 2, il en reste 2. Et je vous rappelle que nous vous sollicitons pour renégocier ce P.P.P. qui nous coûte une fortune. Lorsque vous dites : c'était dans le fonctionnement, pas dans l'investissement. Il y avait certes une erreur de comptabilité publique qui laissait des P.P.P. dans le fonctionnement, alors que clairement, et vous l'avez repris un peu plus tard, c'est bel et bien un investissement, et c'est ce qui a fait exploser la dette sur notre ville.

Quant à l'entretien du patrimoine : merci Monsieur le Maire, il est temps ! Ce Palais Omnisports avait besoin depuis des années d'entretien. Au regard de l'investissement du P.P.P., ce ne sont pas les 50 prochaines années que l'on conteste, ce sont les 30 dernières. De la même façon, sur l'entretien du Palais Omnisports, ce ne sont pas les 5 prochaines années que nous désapprouvons, ce sont les 30 dernières pendant lesquelles rien n'a été fait sur les fuites et les entretiens à y réaliser.

Enfin dernière remarque : vous parlez de priorités et de plan pluriannuel, or, on constate que même avec cette annonce, vous n'êtes capable que de sortir le chiffre de l'année. »

Monsieur le Maire : « Monsieur PATRY, vous avez l'art de présenter les choses de manière extrêmement partielle.

Vous mentionnez la renégociation des prêts, je vous rappelle que cela a été fait, et vous le savez puisqu'ils avaient été l'objet de débats ici-même. Deux prêts structurés ont été renégociés par la Ville, quant aux deux autres, ils sont garantis par l'Etat.

Au cours de votre démonstration, vous opposez nos inquiétudes relatives à la conduite de l'Etat par les gouvernements successifs et notre gestion rigoureuse qui a prouvé son efficacité.

Or, c'est un fait que l'Etat pressurise les collectivités locales. Les Français constatent tous les jours l'incapacité de l'Etat à faire lui-même un certain nombre d'économies. Chaque année l'Etat emprunte 100 milliards pour boucler les fins de mois. Je le répète 100 milliards. La France a accumulé une dette de 2300 milliards et nous détenons le record du monde du taux de prélèvements obligatoires, avec plus de 48%, ainsi des intérêts qui atteignent des montants faramineux, à hauteur de 44 milliards par an. Cela signifie que le Président de la République n'a plus aucune marge de manœuvre. Alors, il fait des débats, il est le professeur devant des élèves, il a réponse à toutes les questions. Cependant, je ne suis pas convaincu que les Français seront satisfaits des réponses qui seront appliquées demain. Aucune manœuvre n'est possible aujourd'hui dans le contexte qui est le nôtre et tous les observateurs avisés le reconnaissent.

Pour se sortir de cette situation, l'Etat a confisqué des moyens dont les villes disposaient : il n'y a plus de taxe professionnelle, il n'y a donc plus d'impôts dynamiques pour les villes. Demain, il n'y aura plus de taxe d'habitation, décidée par les villes. Elle sera remplacée par des dotations et les collectivités seront pieds et poings liés entre les mains de l'Etat. Ce n'est pas anodin, c'est un reproche majeur que l'on peut faire à l'Etat puisqu'au fond en foulant aux pieds les partenaires et les collectivités locales, l'Etat va les rendre dépendantes de son bon vouloir. C'est un signal très négatif pour notre démocratie. Le Président en a pris conscience à son détriment à l'occasion précisément de ces révoltes de Français qui n'en peuvent plus : du pouvoir d'achat qui est confisqué, des impôts qui sont lourdement chargés. Il s'est rendu compte, sans doute un peu tard, de l'utilité des villes, des départements, des régions, des partenaires sociaux. Je souhaite qu'il ouvre ses yeux sur ces réalités.

Si j'avais été élu il y a deux ans, vous pourriez m'opposer que je n'y crois pas moi-même mais les faits montrent que ce que l'on dit est avéré. Quand on se retourne vers le passé, on peut observer que notre trajectoire est vertueuse parce qu'on ne veut pas faire payer aux Thiaisais des impôts locaux qui s'ajouteraient aux impôts nationaux, dont ils s'acquittent déjà très lourdement par ailleurs. Nous avons toujours été précautionneux ces dernières années : notre vision politique d'une fiscalité basse pour les Thiaisais, c'est une trajectoire.

Vous devez vous demander, comment fait-on ? La réponse tient dans une gestion rigoureuse : notre administration est une cavalerie légère. Lors de son exposé, Monsieur Cazaubon disait que sur masse salariale représente moins de 50% des dépenses de fonctionnement, soit 17 millions d'euros sur

un total de 37 millions d'euros. Autour de Thiais, sans doute par clientélisme, il y a des villes que vous connaissez bien, qui emploient des agents à l'infini, probablement pas toujours utiles pour gérer leur administration. Ce sont des villes de taille comparable à la nôtre et parfois plus petites, qui emploient jusqu'à 900 agents. Ces pratiques reviennent à se lester de semelles de plomb. Plus aucune action n'est possible, toute marge de manœuvre est supprimée.

Notre masse salariale représente 42% du budget de fonctionnement. Nos marges de manœuvre sont différentes de celles des villes voisines. Nous sommes très rigoureux sur ces sujets. Nous opérons des choix forts avec l'objectif d'améliorer le patrimoine de la Ville, et pour préoccupation la nécessité de ne pas dépenser trop, de ne pas dépenser plus que nécessaire.

Au fil du temps, en étant conduit par cette méthodologie empreinte de rigueur, et en dépit des critiques légitimes que l'on peut formuler à l'encontre de ceux qui nous gouvernent, nous pouvons continuer à tirer notre épingle du jeu. Cependant, nous ne nous défaisons pas d'une inquiétude majeure : celle de la dépendance des collectivités locales au regard des critères financiers. Demain nous n'aurons plus les moyens de contester le rabot qui va se mettre en place. Quand une dotation figée remplace un impôt, lui-même dynamique, il s'agit d'un préjudice important pour une collectivité.

Je vous rappelle que la taxe professionnelle a été supprimée en 2015. Depuis 4 ans, la même dotation nous est versée, soit 12,3 millions d'euros, et pas davantage. Précédemment, nous avions en notre possession l'outil de l'incitation à créer de l'emploi et des entreprises et pouvions en être récompensés. Aujourd'hui ça n'existe plus. Le même mécanisme viendra à s'appliquer sur la taxe d'habitation. Elle sera ce qu'elle sera, puisque l'Etat aura toujours de bonnes raisons pour la diminuer.

Le gouvernement a tenté de réaliser un véritable tour de passe-passe en décembre dernier : l'Etat recherche des milliards aujourd'hui pour boucler son budget, mais on est élu en supprimant la taxe d'habitation. Alors ensuite comment fait-on pour trouver ces milliards ? La manœuvre tentée par le gouvernement a été de créer une taxe carbone, qui n'alimentait pas le budget du ministère de l'environnement mais tombait dans le budget général pour payer la suppression de la taxe d'habitation. C'est clairement de la manipulation. Et c'était tellement gros que les gens l'ont vu, et se sont révoltés. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Alors les donneurs de leçons, nous savons où ils sont. Je le répète : depuis des années, nous tenons le cap d'une trajectoire vertueuse grâce à une gestion rigoureuse. Dès lors, je ne vois pas très bien les reproches que l'on peut nous faire.

Nous réaffirmons aujourd'hui la volonté d'entretenir notre patrimoine. Un équipement qui a 10 ou 15 ans, on le rénove. Le Palais Omnisports n'a pas 30 ans comme vous le mentionnez : il a été construit en 1994, soit 25 ans. Réviser vos chiffres : 5 ans ce n'est pas rien, c'est presque la durée d'un mandat. Les Thiaisien(ne)s trancheront. Nous avons toujours la même vision des choses, elle n'a pas varié depuis l'origine.

Je conclurai en disant que quand on se compare à d'autres on n'a pas à rougir. Pour citer Talleyrand : « Quand je me regarde, je me désole et quand je me compare, je me console ».

Madame LE SOUFFACHE : « J'ai encore d'autres questions : vous mentionnez une masse salariale à 42%. Or dans le document, on n'a pas la part des CDI par rapport aux CDD. J'aurais souhaité avoir cette information afin de voir si la maîtrise des coûts est permise par le recours aux CDD.

Il y a des éléments que j'aurais bien voulu voir apparaître pour pouvoir en débattre. Les cahiers de l'AMIF qui ont été placés dans les communes pour faire remonter les remarques des citoyens. Je sais que des contributions ont été portées dans ces cahiers. Et j'aurais aimé que l'on ait un échange sur leur contenu, afin de voir comment, au niveau local, nous pouvons prendre en compte ce qui avait été noté.

J'ai une dernière frustration, liée au cœur de mon engagement : le climat. Lundi dernier, avait lieu le vote du budget du Conseil Départemental, avec notamment deux mesures qui concernaient le plan climat et l'accompagnement relatif à la précarité énergétique. De mon point de vue, ce sont des sujets que nous pourrions, nous aussi, nous approprier, à une échelle différente. »

Monsieur le Maire : « Des chiffres aussi précis que la répartition entre les agents titulaires et contractuels au sein des effectifs sont des éléments techniques qui ont vocation à être débattus lors des séances de la Commission des Finances. Si vous souhaitez que vous soient communiqués ce type d'information, il est nécessaire que vous nous en saisissiez pendant cette commission municipale, auquel cas, nous serions en mesure de vous fournir rapidement des éléments de réponse. Le Conseil

Municipal n'a pas vocation à être un lieu d'échanges à ce niveau de détails : il ne s'agit pas de se plonger dans les registres du personnel au cours des séances du Conseil Municipal. Nous vous répondrons tout de même.

Pour ce qui est des cahiers de doléances. Je l'ai déjà évoqué : nous les avons mis en place dès la mi-décembre à Thiais. A la fin du processus, la Préfecture nous a demandé de transmettre les doléances de nos administrés, ce que nous avons fait le 21 février 2019. Pendant cette période de deux mois, 28 personnes sont venues déposer une contribution sur ces cahiers. Par ailleurs, j'ai participé au Grand Débat organisé à Thiais et j'ai pu constater qu'entre 15 et 20 personnes étaient présentes à chacune de ces réunions.

Les échanges auxquels j'ai pu assister n'étaient pas suffisamment structurés pour dégager un fil conducteur : chacun y allait de ses idées, de ses impressions, sa façon de voir le monde. Je ne suis pas convaincu que l'on puisse tirer de ces échanges bruts, des directions d'action permettant de modifier fondamentalement la donne en ce que concerne l'attente majeure des Français : le pouvoir d'achat. En réalité, c'est ce sujet qui a animé nos concitoyens.

Les débats interminables sont un moyen de calmer le jeu et d'effacer l'impression détestable laissée par la gouvernance verticale de nos dirigeants et leur incapacité à se connecter à la réalité. La vérité est là : ils sont hors-sol. Ce procédé n'a été qu'un dérivatif, une diversion, mais la vérité va apparaître. Quelles sont les mesures concrètes qui vont être mises en œuvre ? En dehors du pouvoir d'achat, nous n'avons plus les moyens, il n'y a plus de marge de manœuvre. Alors je m'interroge, quelles mesures va-t-on proposer aux Français qui ne vont pas augmenter le déficit, accentuer l'endettement ?

Sur le climat, vous avez raison, je vous rappelle que nous partageons ces préoccupations. Dans ce cadre, nous mettons en place la Zone à Faibles Emissions, communément appelée ZFE. Elle a été proposée par la Métropole du Grand Paris, et nous nous sommes saisis de ce sujet. Là encore, notre comportement en matière d'environnement est manifestement vertueux, je ne pense pas que l'on puisse nous faire ce reproche alors même que certaines villes ont considéré que ce sujet était trop délicat pour elles et n'ont pas voulu s'en emparer.

Madame LE SOUFFACHE : « J'aurais aimé que cela apparaisse dans le D.O.B. puisque la mise en place de la ZFE a forcément un impact budgétaire : il y a des actions à mettre en place, des budgets éventuellement à prévoir, de l'information, de l'accompagnement pour les entreprises. Par exemple, leurs véhicules ne seront peut-être pas dans la norme autorisée. »

Monsieur le Maire : « Vous trouverez un article sur ce sujet dans le journal municipal. La ZFE sera mise en place en juillet prochain, au terme de la procédure encadrée par la Métropole, qui prévoit notamment la saisine pour avis des référents institutionnels et des collectivités concernées, la Région ou encore le Département, mais également l'organisation d'une consultation en ligne du public.

Pour votre information, sur près de 12 000 véhicules roulants à Thiais, 196 sont concernés par ces mesures de restriction, qui les identifient en « crit'air 5 ou non-classés ». Ce sont des véhicules qui ont plus de 20 ans. Et cette statistique que nous possédons concerne l'ensemble de la Ville. Or, la ZFE ne sera appliquée qu'à l'intérieur du périmètre de l'A86, donc sur la portion nord de notre territoire. En conséquence, le nombre de ces véhicules est encore moins important dans cette zone plus restreinte. Certains agiteront des peurs mais l'impact économique pour les Thiaisais n'est pas celui que l'on peut craindre. Dès les prochaines séances du Conseil Municipal, bien entendu, nous communiquerons sur ces sujets. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je note que pour prendre connaissance de sujets majeurs, il vaut mieux lire le journal municipal, que de siéger au Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Nous respectons la Loi : ces sujets sont étudiés par le Conseil Municipal quand cela relève de sa compétence. Vous pourriez reconnaître que la mise en place de la ZFE que nous avons décidée, est une action à saluer. Vous feriez preuve de bonne foi. »

Madame LE SOUFFACHE : « Sur la ZFE, on aurait pu aller plus loin. Quand le PLU a été présenté au Conseil Municipal, il y avait le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), et je vous rappelle que je vous avais proposé de travailler sur le partage de l'espace public et sur le stationnement des véhicules, la place des vélos, tout ce qui relève des modes doux. Sur la

Ville, nous sommes quand même plutôt en retard. Il n'y a pas d'agenda 21. Nous ne sommes pas en avance sur ces sujets-là, Monsieur le Maire. Alors quand on sera en avance et quand on aura au moins rattrapé ce retard, je vous féliciterai. »

Monsieur le Maire : « Je ne considère pas que nous soyons en retard sur ces sujets : à chaque fois que des routes sont réalisées, nous créons des voies pour les vélos. La particularité de notre Ville, ce sont ses pentes. Il existe une donnée à ne pas négliger malgré tout : notre ville comporte peu de secteurs plats, et donc les Thiaisais sont peu enclins à circuler à vélos, sauf à prendre des vélos électriques. »

Madame LE SOUFFACHE : « Les pistes qui permettent aux vélos de circuler ce n'est pas la Ville qui les a construites, c'est surtout le Conseil Départemental. »

Monsieur le Maire : « Et c'est la Région qui subventionne cela. Les aménagements réalisés par le Département, c'est bien la Région Ile-de-France qui les subventionne. »

Monsieur MAXIMILIEN : « Je ne vais pas relancer le débat. Votre démonstration était convaincante pour l'auditoire, et très habile comme toujours. Un élément factuel pour conclure et un clin d'œil : le premier c'est qu'on a beaucoup parlé de l'endettement, on est à un montant de presque 1 700 euros, certes en baisse puisqu'il était de 2 000 euros en 2013. Force est de constater que sur des villes de strate identique, pour moins de 30 000 habitants on est à 900 euros et pour plus de 30 000 habitants, on est à 1 300 euros. Au regard de ces chiffres, factuellement, c'est un sujet à Thiais. On peut toujours en débattre, mais c'est un sujet.

Quant au clin d'œil, vous parlez souvent de notre programme, qui était ambitieux et on constate au fil de la mandature, et on en est plutôt assez contents, qu'il y a un certain nombre de choses qui étaient dans ce programme, et elles sont reprises par vous. »

Monsieur le Maire : « Vous avez l'art de vous attribuer ce qui ne vous appartient pas. Je considère votre clin d'œil comme un trait d'humour. Je le prends comme tel.

L'endettement comporte la partie propre à la ville, d'un montant de 1 200 euros, qui correspond à la moyenne des villes de même strate, mais aussi la partie issue du P.P.P. qui est liée, comme j'ai déjà pu le dire, à un investissement important de la commune pour le futur. Il résulte d'un choix fort et courageux que nous avons opéré, toujours porté par cette idée de vertu.

S'agissant de votre programme, je me suis amusé à le chiffrer : sa mise en œuvre aurait nécessité une augmentation massive des impôts et aussi, un endettement démultiplié. Vous le saviez vous-même, vous l'admettiez d'ailleurs en privé. Quand on aligne toutes les promesses que vous avez faites pour essayer de gagner, ça fait froid dans le dos.

Je vous invite maintenant à prendre acte que ce Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Point n° 3 : Complément à l'actualisation des tarifs des jeunes retraités pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé les participations des jeunes retraités aux sorties. Cependant, cette année, l'offre est enrichie de deux prestations dont il convient également de fixer les tarifs.

Activités	Tarifs
Séjour 2 jours/1 nuit Poitiers et le Futuroscope	195€
Supplément chambre individuelle	24€
Sortie d'une journée « Rouen et l'Armada »	72€

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 2 voix ABSTENTION : M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

URBANISME

Point n° 4 : Autorisation de déposer un dossier de permis de construire pour la rénovation des locaux à occuper par le CMPP sis 8 rue Gabriel Péri

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 14 février dernier, le Conseil Municipal approuvait la mise à disposition de locaux sis 8 rue Gabriel Péri au profit du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) de Thiais, centre de consultations, bilans et traitements médico-psycho-pédagogiques, chargé d'assurer la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles de la personnalité et d'adaptation prioritairement des enfants et adolescents d'âge scolaire.

Pour rappel, depuis 1976, celui-ci occupe à titre gratuit des locaux identifiés sur le terrain du centre de loisirs Jules Ferry. Ces bureaux et cabinets de consultation ne pourront demeurer à la disposition de l'Association, eu égard au projet de reconstruction de l'équipement. L'A.P.S.I., organisme gestionnaire du C.M.P.P. de Thiais, s'est rapprochée de la Ville pour que lui soit proposé d'occuper de nouveaux locaux.

Afin de lui permettre de poursuivre son activité sur le territoire communal, la Ville de Thiais va mettre à la disposition de l'association deux appartements dans un immeuble situé sur le terrain d'assiette de l'école Saint-Exupéry. L'accès aux locaux sera réalisé par le n°8 de la rue Gabriel Péri : le bâtiment bénéficie d'une entrée indépendante, différente de celle des usagers de l'école.

Des travaux de mise en conformité des locaux sont à entreprendre afin que le bâtiment respecte notamment les normes en matière d'accessibilité, avec l'installation d'un élévateur extérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi que tout acte y afférent, nécessaires à l'opération de rénovation des locaux sis 8 rue Gabriel Péri.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire :

- D2019/001 : Décision municipale portant création d'une régie d'avances ;
- D2019/002 : Décision municipale portant approbation d'un contrat concernant une ligne de trésorerie ;
- D2019/003 : Décision portant modification d'une concession trentenaire en concession perpétuelle.

Liste des marchés conclus :

- Marchés à procédure formalisée :
 - Marché de mise à disposition permanente d'un car avec chauffeur attribué à **Cars Martin** pour un montant forfaitaire annuel de 142 100,00 € HT.
 - Marché de prestations de services en assurance attribué à :
 - Lot 1 : Responsabilité civile & protection juridique – **Paris Nord Assurances** pour une prime annuelle de 9 713,66 € TTC
 - Lot 2 : Dommages aux biens et tous risques expositions – **SMACL** pour une prime annuelle de 62 381,27 € TTC
 - Lot 3 : Flotte automobiles – **SMACL** pour une prime annuelle de 10 154,85 € TTC
 - Lot 4 : Risques statutaires - **GRAS SAVOYE** pour une prime annuelle de 191 298,00 €
- Marchés à procédure adaptée :
 - Marché d'acquisition d'un véhicule neuf avec reprise attribué à **Beke Automobiles** pour un montant forfaitaire de 27 219,80 € HT et un montant de reprises de 10 000 €.
 - Marché de travaux de construction du centre de loisirs Jules Ferry et de réhabilitation du gymnase d'Oriola attribué à :
 - Lot 1 : Structure et abords – **NBA** pour un montant forfaitaire de 2 198 792,79 € HT.
 - Lot 2A : Clos couvert A – **Sarmates** pour un montant forfaitaire de 529 388,64 € HT.
 - Lot 2B : Clos couvert B – **AF2M** pour un montant forfaitaire de 470 000,00 € HT.
 - Lot 3 : Plomberie - Chauffage – Ventilation – **STC** pour un montant forfaitaire de 580 000,00 € HT.
 - Lot 4 : Electricité CFO et CFA – **NEA** pour un montant forfaitaire de 302 479,62 € HT.
 - Lot 5 : Aménagements intérieurs – **NBA** pour un montant forfaitaire de 760 252,24 € HT.
 - Lot 6 : Ascenseurs – **Koné** pour un montant forfaitaire de 32 724,00 € HT.
 - Marché de fourniture de petits matériels de cuisine et vaisselle pour la restauration scolaire de la Ville de Thiais attribué à **Sogemat** pour des montants minimum et maximum annuels respectivement de 3 000,00 € HT et 10 000,00 € HT.
 - Marché d'aménagement des locaux du centre technique municipal attribué à :
 - Lot 1 : Aménagements agencement – **Sogetech** pour un montant forfaitaire de 103 110 € HT.
 - Lot 2 : Plomberie-Sanitaires – **K-ré Concept** pour un montant forfaitaire de 27 155,12 € HT.
 - Lot 3 : Electricité – **K-ré Concept** pour un montant forfaitaire de 20 452,65 € HT.
 - Marché d'achat/maintenance de 4 photocopieurs numériques multifonctions pour les écoles de la Ville attribué à **Solutions Partners** pour un montant forfaitaire total de 19 449,00 € HT.
 - Mission OPC pour l'opération de reconstruction du centre de loisirs Jules Ferry et la réhabilitation du gymnase d'Oriola attribué à **Bethic** pour un montant forfaitaire total de 68 475,00 € HT.
 - Marché de travaux de mise en œuvre d'un nouveau T.G.B.T. à l'Hôtel de Ville attribué à **N.E.A.** pour un montant forfaitaire total de 131 518,91 € HT.
 - Marché subséquent n°3 de l'accord-cadre relatif à l'organisation de séjours pour les centres de vacances de la ville de Thiais, en France et à l'étranger :

- Lot 3 : Vacances d'été en France attribué à *Autrement Loisirs et Voyages - Tootazimut*. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum de 18 000,00 € HT ;
- Lot 4 : Vacances d'été en Europe attribué à *Océane Voyages Juniors*. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum de 20 000,00 € HT.

- Contrat de location TEP attribué à *JDC* pour un loyer mensuel de 36,00 € HT.
- Contrat de location de batterie Kangoo attribué à *DIAC Location* pour un loyer mensuel de 58,00 € HT.
- Contrat de maintenance des progiciels ASTRE - GF - RH attribué à *GFI Progiciels Location* pour un montant forfaitaire de 42 173,00 € HT.
- Contrat de fourniture, entretien et installation téléphonique attribué à *Sudelphone* pour un montant forfaitaire annuel de 3 925,00 € HT.
- Contrat de maintenance de 4 copieurs des écoles attribué à *Toshiba* pour un montant unitaire de 0,005 € HT la copie N&B.

Monsieur le Maire : « Je souhaite que l'on évoque ici une question écrite qui m'a été posée : dans un courriel du 20 mars dernier, Monsieur Maximilien m'a interrogé au sujet d'une opération au Monastère des Annonciades. Il s'agit de la construction d'une chapelle et de la restauration de bâtiments. Sans que je sois moi-même destinataire de ces informations, Monsieur Maximilien a lu que les Sœurs des Annonciades auraient échangé avec la Mairie, au sujet « d'une opération qu'elles envisageaient, et qui ne pouvait pas aboutir, » selon les termes que vous avez vous-même employés.

Je tiens à être précis sur ce sujet. La communauté des Soeurs est propriétaire d'un terrain rue Marmontel, près de l'ancien golf. Or, ce terrain est inconstructible. Lorsque nous avons voté le P.L.U., l'Etat a fermement marqué sa volonté, à savoir que ce terrain, dans l'environnement du schéma du Directoire d'Ile-de-France, le SDRIF, devraient être inconstructibles. Le P.L.U. que nous avons voté a suivi ces prescriptions et le terrain des Sœurs a été classé comme tel.

Les Sœurs voulant valoriser ce terrain et avec l'objectif de financer une partie de leur construction, elles se sont sans doute adressées à l'Evêque de Créteil, Monseigneur Santier, afin que lui-même intervienne auprès du Préfet. L'Etat a dit que le classement de ces terrains pouvait être modifié dans le P.L.U. et qu'ils étaient susceptibles de devenir constructibles. Juridiquement, une déclaration de projet, suivie d'une enquête publique pourrait permettre la modification du P.L.U. et in fine, la construction souhaitée par la communauté de Sœurs.

Le projet qu'elles envisageaient à cet endroit, porté par le groupe privé Panhard, consiste dans la construction d'une résidence sénior privée de 110 chambres, soit une échelle plus importante que celui du groupe Médicis. Je m'y suis opposé. Nous avons eu une réunion à la Sous-préfecture, en présence de la Mère Ancelle, des membres du Groupe Panhard et d'autres partenaires, au cours de laquelle je leur ai indiqué que cette opération était extrêmement risquée juridiquement mais aussi fragile, eu égard au cadre de vie sensible de ce quartier. Je considère qu'il serait déraisonnable de construire une telle résidence, un bâtiment de cette ampleur, à cet endroit, en envisageant l'acheminement des voitures et des ambulances le cas échéant.

De plus, ce projet et ce montage sont inacceptables, au regard des événements du passé proche, au Bois-Grignon. Pour rappel, la ville d'Orly a dû renoncer pour les mêmes raisons à un projet derrière le bois de Grignon, compte tenu de la levée de boucliers qui s'est produite sur nos deux villes, manifestée par l'association du Bois-Grignon. La ville d'Orly envisageait la construction d'un ensemble immobilier composé, là-encore, d'une résidence-sénior de 110 chambres plus une cinquantaine de logements. Devant l'émotion suscitée par l'opération, la commune avait été contrainte de faire machine arrière en mettant en œuvre une solution beaucoup plus restreinte que son ambition

initiale, limitée à la seule construction d'un bâtiment de 50 logements. Malgré ce revirement de la ville d'Orly, l'association a récemment déposé des recours contre les arrêtés du Préfet, afin de s'opposer à la construction.

Au vu de ces éléments, j'ai informé la Mère Ancelle que la solution qu'elle préconisait était fragile juridiquement et que naturellement et légitimement, la même émotion surgirait chez les riverains de ce quartier qui souhaitent préserver leur cadre de vie.

C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas modifier le P.L.U. en vue de rendre constructible des terrains qui ne l'étaient pas, sous ce prétexte. Le 7 février, lors de la réunion que j'ai évoquée plus tôt, nous avons proposé une solution alternative pour contenter la congrégation dans sa volonté de construire : un projet contenu à l'intérieur de l'enceinte du Monastère des Annonciades. En effet, le site s'étend sur 5 hectares, dont 1 se trouve au coin des rues du Pavé de Grignon et du 11 novembre. En suivant la procédure légale, à savoir en modifiant le P.L.U., en transmettant une déclaration de projet et en lançant une enquête publique, il serait possible dans ledit hectare, de créer un bâtiment, de la taille souhaité dans le projet des Soeurs. Cette solution ne présenterait pas de difficultés car l'environnement ne serait pas impacté par cette construction.

Pour conclure, c'est donc cette solution alternative que nous préconisons. Nous aurons très prochainement des rendez-vous avec le groupe Panhard, afin de leur expliquer que la Ville est prête à travailler sur ce projet, mais à l'intérieur de l'enceinte du Monastère et non pas dans le quartier des Blanches Lances, sur un terrain inconstructible, où la population est très sensible au cadre de vie.

Monsieur MAXIMILIEN : « Je vous remercie Monsieur le Maire pour ces éléments. Espérons que cette solution sera de nature à satisfaire la communauté pour en effet trouver des fonds. Vous nous confirmez donc, ici en Conseil Municipal, que le terrain en question est et restera toujours inconstructible ? »

Monsieur le Maire : « Je l'ai dit et je l'ai écrit à Monsieur Tran, qui m'avait saisi sur ce sujet : ces terrains sont inconstructibles. Il n'y a pas lieu de les préempter ou de les acheter puisqu'ils sont inconstructibles et le resteront.

Par ailleurs, j'ai été interrogé quant à la faisabilité d'un projet de construction sur les terrains de l'ancien golf : la construction est là encore proscrite, à l'exception d'un équipement dédié au golf tel qu'un club house avec un endroit pour se restaurer, comme cela existait par le passé. Nous l'avons invariablement répété à tous les candidats qui se sont présentés pour ce terrain, comme pour le Poney-Land. Ces terrains-là sont à protéger et je le dis ici très officiellement. »

Monsieur MAXIMILIEN : « Merci pour ces précisions. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 21.

Le Secrétaire de Séance,



bocheux

Guyline TORCHEUX

Le Maire,

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



[Signature]

Richard DELL'AGNOLA